

## Pendant la journée de travail, l'employeur

- 1. Avant de commencer l'activité, il prendra votre **température**, qui devrait être inférieure à 37°C.
- 2. Il vérifiera que vous ne souffrez pas de toux, de problèmes respiratoires ou de maux de tête.
- **3.** Si vous avez des **symptômes**, il appellera le centre de santé ou, s'ils sont graves, le 112.
- 4. Il vous fournira un masque et des gants.
- 5. Il vous indiquera de porter un masque et veillera à ce que la distance de sécurité de 1,5 mètre soit respectée, tant pendant le travail que dans les vestiaires, les zones de repos ou les toilettes.
- 6. Il vous fournira les éléments nécessaires au lavage des mains (eau et savon ou hydrogel) et au nettoyage et à la désinfection des machines, équipements et ustensiles.
- 7. Il mettra à disposition des poubelles ou des conteneurs munis de couvercles dans les espaces communs, pour y déposer les mouchoirs ou autres déchets.



- 1. La ventilation doit être constante.
- 2. Toutes les personnes qui utilisent l'installation doivent être identifiées et enregistrées, et doivent en tout cas être des adultes.
- 3. Les utilisateurs doivent se laver les mains avec de l'eau et du savon ou du gel hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie de l'enceinte.
- 4. Les masques doivent être portés à tout moment à l'intérieur du logement, sauf au lit, dans la douche ou pendant la consommation de nourriture et de boissons.
- 5. Les récipients pour aliments et boissons, les ustensiles et les articles d'hygiène personnelle ne doivent pas être partagés.
- 6. Un espace suffisant doit être prévu pour le sommeil par rapport à la capacité, permettant une distance interpersonnelle minimale de 1,5 mètre.
- 7. Le logement doit être nettoyé quotidiennement.
- 8. Des poubelles ou conteneurs à pédale seront prévus pour les déchets.



- 1. Si vous avez une toux, de la fièvre, des difficultés respiratoires ou des maux de tête, informez la personne responsable et restez dans le logement.
- 2. Si vous avez été en contact étroit avec une personne atteinte de COVID-19, vous devez passer un test PCR.
- **3.** Portez **toujours un masque**, sauf pour dormir, vous doucher ou manger et boire.
- 4. Lorsque vous toussez ou éternuez, couvrez votre bouche et votre nez avec votre coude ou un mouchoir en papier.
- 5. Après utilisation, jetez immédiatement les mouchoirs ou les matériels jetables dans le récipient prévu à cet effet.
- 6. Lavez-vous les mains fréquemment et évitez de vous toucher les yeux, le nez et la bouche.
- Gardez une distance interpersonnelle de
   1,5 mètre et évitez tout contact physique.
- **8.** Les douches, les toilettes et les lavabos doivent être **utilisés individuellement**.
- 9. Contribuez à maintenir un environnement désinfecté et hygiénique.

## Bureaux de Service aux Citoyens

**ALFARO:**PASAJE SAN FRANCISCO, 7

ARNEDO: AVDA. ELISEO LERENA 24-26

**CALAHORRA:**PLAZA DE EUROPA 7-8-9

CERVERA DEL RIO ALHAMA: AVDA. DE LA RIOJA, 6

HARO: JUAN RAMÓN JIMÉNEZ, 2

> LOGROÑO: BETI JAI, 1

> > NÁJERA: MAYOR, 45

SANTO DOMINGO DE LA CALZADA: SOR MARÍA DE LEIVA 14-16

TORRECILLA EN CAMEROS: SAGASTA, 16A

## PRÉVENIR C'EST SOIGNER

TÉLÉPHONE D'ASSISTANCE À L'OUVRIER AGRICOLE ET L'AGRICULTEUR:

941291010

## agricultura.riojasalud.es

Le gouvernement de La Rioja effectue des tests de diagnostic PCR à tous les travailleurs agricoles de la région, sans frais pour eux ni pour l'employeur.

Contactez-nous pour plus d'informations.

